



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 octobre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

12 octobre 2023

Habitat – Marché de gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

**N° de la délibération
2023-590**

Secrétaire de séance :
Sandrine PEREIRA

Le 18 octobre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques Pochon, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. David BONNET, Mme Laëticia BOURJAT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Vincent ROBIN (pouvoir à sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), M. Roger VOSSIER (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET).

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le Code de la commande publique et notamment son articles R.2123-1 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage de Tournon-sur-Rhône qui était prévue au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ardèche est ouverte depuis mai 2021. L'aire d'accueil des gens du voyage comporte 8 emplacements dont 7 emplacements doubles et un emplacement PMR soit 15 places de caravane avec une emprise d'environ 3 230 m² (dont un bassin d'infiltration).

Considérant que le marché précédent, conclu pour une période d'un an renouvelable 2 fois 1 an, se termine le 02 mai 2024, une consultation pour la gestion de cette aire doit maintenant être lancée pour s'assurer de la présence d'un gestionnaire en mai 2024 avec un délai suffisant au prestataire pour constituer l'équipe des agents (recrutements) d'une part et préparer les régies de recettes et dépenses en conséquence d'autre part ;

Considérant que le montant estimé est de 46 000€ HT par an. Le marché est prévu sur 3 ans. Le montant global du marché est estimé à 138 000€ HT sur la durée totale du marché qui doit être lancé selon une procédure adaptée ;

Considérant les caractéristiques substantielles du marché à lancer à savoir :

Considérant qu'il s'agira d'un marché ordinaire pour une durée d'un an à compter de la notification du marché reconductible 2 fois 1 an soit une durée totale de 3 ans.

Considérant les missions attendues suivantes :

- ✓ L'accueil des gens du voyage (dont l'accompagnement social des résidents sur l'aire d'accueil)
- ✓ La gestion administrative et financière
- ✓ La gestion technique et l'entretien de l'aire d'accueil et de ses abords
- ✓ L'application du règlement intérieur
- ✓ L'assistance à la collectivité dans ses démarches administratives auprès des services de l'Etat et de la CAF notamment le dépôt du dossier annuel de demande d'aides ALT2 pour son compte
- ✓ L'assistance aux services d'ARCHE agglo pour la coordination des services compétents, incluant les services de police municipale, gendarmerie et de secours.

Considérant les critères d'analyse des offres suivantes :

1. Valeur technique (60 points)
 - ✓ Organisation de l'accueil et du suivi des séjours (sur 20),
 - ✓ Gestion administrative et financière (sur 20),
 - ✓ Gestion technique (sur 10)
 - ✓ Accompagnement social (sur 10)

2. Prix (40 points)

Considérant que la commission Aménagement Habitat a validé ce point le 19 septembre dernier ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 5 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- VALIDE le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- AUTORISE le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- AUTORISE le Président à signer le futur marché ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 18 octobre 2023.